

Activité des "Services d'utilité générale"

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er septembre 1939 - 30 juin 1947)**

Band (Jahr): - (1939-1947)

Heft 1: **Activités de caractère général**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399008>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

V. Activité des « Services d'utilité générale »

La plupart des services du CICR apportaient une assistance directe aux victimes de la guerre et leur activité est reflétée dans l'ensemble du présent Rapport sans qu'il soit même le plus souvent nécessaire de les nommer. Cependant, à côté d'eux, certains services importants, dits d'utilité générale, présentaient un caractère différent ; aussi convient-il de faire ici un bref exposé de leur rôle.

A. REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La création d'un *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, proposée à la Conférence internationale de 1867, étudiée par le CICR dans un mémoire du 20 juin 1868, fut décidée par la Conférence de Berlin, en 1869. La IV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie en 1887, confirma cette décision et demanda que les Sociétés intéressées collaborent le plus activement possible à la rédaction de ce bulletin.

Après la guerre de 1914-1918, le CICR résolut de publier le « Bulletin » chaque mois en l'adjoignant à une « Revue » consacrée aux articles juridiques sur l'application des Conventions de Genève, aux questions d'assistance présentant un intérêt général, ainsi qu'aux études originales sur les problèmes de la Croix-Rouge et sur les grands sujets d'ordre humanitaire.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* est actuellement dans sa vingt-neuvième année et le *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge* dans sa soixante-dix-neuvième année.

Pendant la seconde guerre mondiale, le CICR s'est efforcé de donner dans la Revue le reflet de ses activités multiples, dans la mesure où le caractère de ses interventions ne commandait pas la réserve ou même le silence, dans l'intérêt même des victimes à secourir. Il s'est efforcé de faire de son organe officiel, envoyé aux Autorités gouvernementales, au corps diplomatique, aux Croix-Rouges de tous les pays, aux institutions charitables nationales et internationales comme à de nombreux abonnés, un centre d'information d'autant plus utile que la guerre entravait les libres communications ou les réduisait même à néant.

C'est ainsi que la Revue internationale publia régulièrement les appels et les mémorandums que le CICR adressait aux Gouvernements et aux Sociétés de la Croix-Rouge ; des articles juridiques sur l'application des Conventions humanitaires ; des études originales relatives aux principes fondamentaux de la Croix-Rouge ; des renseignements sur les délégations que le CICR avait établies dans les cinq continents, sur les visites de camps de prisonniers de guerre et d'internés civils qu'elles accomplissaient ; des informations sur les services de l'Agence centrale des prisonniers, sur les actions de secours matériels, etc. Sous le titre « Notes et documents » figuraient des textes législatifs concernant les prisonniers de guerre, les internés civils et les civils ennemis, la protection du signe de la Croix-Rouge et des listes bibliographiques sur ce même objet ; une rubrique spéciale était consacrée aux mesures de défense passive visant à protéger les populations civiles contre les effets de la guerre aérienne ; des chroniques, des notices bibliographiques et un sommaire intitulé : « A travers les revues » complétaient cette documentation.

De son côté, le *Bulletin des Sociétés nationales de la Croix-Rouge*, seconde partie de la Revue, ouvrait ses colonnes à toutes les Croix-Rouges qui désiraient y faire figurer des communications et s'attachait essentiellement à mettre en relief les activités des membres de la grande famille de la Croix-Rouge, à faire connaître leurs statuts, la composition de leurs Comités centraux, etc.

Pendant les hostilités, la diffusion de la Revue se heurta

souvent à des obstacles matériels que l'on s'ingénia à vaincre. Cependant, on doit relever que l'envoi de l'organe officiel du CICR dans certains pays et notamment aux hommes de confiance des camps de prisonniers en Allemagne souleva une opposition parfois irréductible des autorités de censure. Aussi le CICR revendiquera-t-il à l'avenir un droit de libre circulation pour son courrier, ses publications et sa Revue. Il importe à sa cause, qui est celle de la Croix-Rouge, de faire connaître sa pensée et les éléments qui peuvent éclairer et préciser la véritable nature de sa mission.

Après la fin du conflit, le CICR, répondant notamment à un appel de l'UNESCO, adressa gratuitement des collections complètes de la Revue à des bibliothèques et à des Universités de villes dévastées, en Belgique, en Allemagne et en France.

Le CICR entend poursuivre à l'avenir la publication de la Revue internationale, en l'adaptant aux circonstances de l'époque. Il étudie actuellement le problème de son édition en langue anglaise, problème avant tout d'ordre financier, difficile à résoudre mais point insoluble.

La collaboration que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge peuvent apporter à la Revue, et particulièrement au Bulletin international, en fournissant des données sur leurs activités, est précieuse. Le CICR demande à ces Sociétés de continuer à lui prêter leur appui dans ce domaine. Il serait heureux de voir s'amplifier, au cours des prochaines années, cet échange d'informations si utile au développement de l'esprit de fraternité et de solidarité dont s'inspire leur œuvre commune.

B. PUBLICATIONS

Le CICR a édité, de 1939 à 1947, bon nombre de volumes et opuscules relatifs soit à l'ensemble de son œuvre soit à des aspects particuliers de celle-ci. Il a, d'autre part, publié des études ou des textes de conférences dus à certains de ses membres ou collaborateurs.

Voici la nomenclature de ses principales publications ¹ :

¹ Il ne s'agit ici que des ouvrages édités par le CICR lui-même et non des très nombreux articles consacrés à son œuvre dans diverses publications.

- Genèse et activité du Comité international de la Croix-Rouge*, 1940. Plaquette illustrée (français, allemand, anglais et espagnol).
- L'œuvre du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Agence centrale des prisonniers de guerre depuis le début des hostilités*. (Trois éditions de 1940 à 1943 en français, allemand et anglais).
- Secours aux prisonniers de guerre et internés civils*, 1943. Brochure illustrée (français, allemand et anglais).
- L'œuvre du Comité international de la Croix-Rouge*, 1944. Brochure illustrée (français, allemand et anglais).
- Le Service des secours intellectuels*, 1944 (français, allemand et anglais).
- Documents sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge en faveur des civils détenus dans les camps de concentration*, 1945 (français et anglais).
- Documentation relative à l'assistance aux invalides de guerre*, 1946.
- Rapport sur l'activité de la Fondation pour l'organisation des transports de Croix-Rouge, de sa création en avril 1942 jusqu'au 31 décembre 1946*.
- « *Inter Arma Caritas* ». *L'œuvre du Comité international de la Croix-Rouge pendant la seconde guerre mondiale*. Volume destiné à fournir sous une forme populaire, en attendant la publication du présent Rapport, une vue d'ensemble sur les activités du CICR, 1947 (français, 2 éditions, allemand, anglais, espagnol et russe).
- MAX HUBER, président du CICR. *Au service du Comité international de la Croix-Rouge*, 1943 (français et allemand).
- ED. CHAPUISAT, membre du CICR. *Le Comité international de la Croix-Rouge et la guerre*, trois éditions successives de 1940 à 1944.
- R. M. FRICK-CRAMER, membre du CICR. *Le Comité international de la Croix-Rouge et les Conventions internationales pour les prisonniers et les civils*, 1943 (français et anglais).
- JEAN-S. PICTET, directeur-délégué du CICR. *Le droit international et l'activité du Comité international de la Croix-Rouge en temps de guerre*, 1943 (deux éditions).

- Jean-G. LOSSIER, chef de division adjoint. *De la question des messages familiaux à celle de la protection des civils*, 1943.
- R. M. FRICK-CRAMER, membre du CICR. *Au service des familles dispersées*, 1944 (français et allemand).
- Max HUBER, président du CICR. *Principes, tâches et problèmes de la Croix-Rouge dans le droit des gens*, 1944 (français, allemand et anglais).
- Carl-J. BURCKHARDT, président du CICR. *Das Kriegswerk der Internationalen Komitees vom Roten Kreuz*, 1945.
- Marguerite VAN BERCHEM, chef de service. *Les Sections auxiliaires du Comité international de la Croix-Rouge*, 1947.
- Max HUBER, ancien président du CICR. *Principes d'action et fondements de l'œuvre du Comité international*, 1947 (français, allemand, anglais et espagnol) ¹.
- Georges DUNAND, directeur-délégué du CICR. *Le Comité international de la Croix-Rouge en Amérique latine*, 1947 (français, anglais, espagnol et portugais).

Il convient de mentionner, en outre, les comptes rendus des Conférences de représentants des Sociétés de la Croix-Rouge ou d'experts, ayant trait particulièrement à la revision des Conventions, les rapports sur la situation financière du CICR et la revision annuelle de ses comptes et certains éléments du présent Rapport dont la publication a été anticipée.

C. INFORMATION

L'ampleur des tâches imposées par la guerre et le constant développement de l'organisation du CICR amenèrent celui-ci à créer un service de presse et d'information, qui, encore peu développé pendant les premières années du conflit, devint en 1943 une division autonome. Le CICR devait, pour les besoins de son œuvre, établir des contacts dans le monde entier et s'adresser à des cercles toujours plus vastes : familles des prisonniers, populations civiles, institutions donatrices de secours,

¹ Cette étude constitue le premier chapitre du présent Rapport.

etc. Il devint nécessaire, de ce fait, d'organiser un service d'information à la fois interne et externe.

1. Information interne

La division d'information recueillait dans la presse internationale, avec le concours des délégués du CICR dans le monde, tous les renseignements utiles à l'œuvre. Elle classait ces coupures, dont le nombre atteignit 4000 par mois, dans un portefeuille mis en circulation, parfois quotidiennement, dans les divers services.

En outre, un poste de « radio-écoute », pourvu d'un système d'enregistrement captait et transcrivait les renseignements donnés par les ondes. Ce mode d'information montra toute son utilité lorsque le territoire suisse se trouva entouré par les Puissances de l'Axe.

Deux bulletins ronéographiés, de caractère interne, les « Nouvelles de l'Agence » et le « Journal des délégués » permettaient de diffuser dans les services en Suisse et dans les délégation à l'étranger nombre d'informations et d'instructions.

Enfin des conférences périodiques donnèrent au personnel des divers services, souvent très spécialisés, des vues sur les lignes générales de l'action du CICR.

2. Information externe

On peut le dire d'emblée : le CICR n'a peut-être pas attaché à l'information extérieure toute l'importance qu'on pouvait attendre si l'on pense à l'ampleur de l'œuvre accomplie. Préoccupé de contribuer, au mieux de ses moyens, à l'atténuation des souffrances sans nombre, il s'est attaché avant tout aux actions matérielles, qui apportaient un secours direct et immédiat. Il avait en outre scrupule à donner une trop grande part, dans un budget toujours trop restreint, à un service dont l'influence sur l'allègement de la misère humaine n'était pas évidente. Surchargés de besogne, ayant constamment à faire face à de nouvelles tâches, urgentes et complexes, les membres et collaborateurs du CICR ne trouvaient que difficilement le temps de décrire eux-mêmes ces tâches. Enfin, dans bien des cas où

ses interventions humanitaires auprès des belligérants ne reposaient sur aucune convention, il s'est volontairement imposé la discrétion, car la moindre publicité donnée à ses démarches eût compromis et le succès de celles-ci et les chances d'en réussir d'autres ultérieurement.

Néanmoins, avec des moyens restreints, et bien que née empiriquement des circonstances, la division d'information s'est efforcée de faire connaître dans le monde les besoins des victimes de la guerre et les multiples activités du CICR en faveur de ces victimes.

Cette action s'exerça en premier lieu par la voie de la presse. La division d'information procéda à la diffusion de *communiqués*. Rédigés en plusieurs langues et remis aux agences suisses et étrangères, les communiqués rédigés par le CICR, du 1^{er} septembre 1939 au 30 juin 1947, furent au nombre de 347.

Dès 1943 et jusqu'à 1946, un *Bulletin d'information*, traduit en plusieurs langues, fut en outre envoyé chaque mois à la presse.

En certaines circonstances, des *conférences de presse* furent organisées, principalement en Suisse. Elles tendaient à renseigner de façon détaillée les correspondants de journaux suisses et étrangers sur certains aspects particulièrement importants de l'action humanitaire et à leur donner l'occasion de poser librement toutes questions et de discuter les problèmes qui préoccupaient l'opinion publique.

La division d'information rédigeait aussi elle-même des articles de journaux et de courtes notices sur les principales activités du CICR. Elle réunit en outre une documentation iconographique comprenant notamment 15.000 photographies, en dehors de celles prises par les délégués du CICR dans les camps de prisonniers. Elle répondait aussi aux demandes lui parvenant des Sociétés de la Croix-Rouge, des journalistes et du public. Enfin, quelques affiches et tracts de propagande furent édités pour soutenir les collectes de fonds faites en Suisse par le CICR.

Parallèlement à la presse, la division d'information utilisa la *radiodiffusion*. Grâce à la bienveillance et au généreux concours de la Société suisse de Radiodiffusion et en particulier

du studio de Genève, de nombreuses émissions relatives à l'œuvre du CICR furent données sur ondes moyennes, par le poste de Sottens, et sur ondes courtes, par le poste de Schwarzenburg. C'est ainsi que des centaines de chroniques, d'interviews et de nouvelles brèves furent répandues dans le monde entier, répétées dans six langues, et que des jeux radiophoniques, destinés au grand public, furent transmis à plusieurs reprises.

Après la presse et la radio, le *cinématographe*. Le CICR s'efforça de faire comprendre par le film, sous une forme vivante et populaire, le sens de son œuvre et la signification de la Croix-Rouge. Quatre films, sonorisés en plusieurs langues, virent ainsi le jour au cours de la guerre et remportèrent un réel succès. « Le drapeau de l'humanité » et « Une voie reste ouverte », bandes purement documentaires, montraient les divers services du CICR à l'œuvre. « Un soldat a disparu » et « Prisonniers de guerre » tendaient à faire connaître, sous une forme légèrement romancée, mais au moyen de reconstitutions aussi fidèles que possible, les vicissitudes de la vie des captifs.

Enfin des *expositions*, fixes ou itinérantes, furent organisées à diverses occasions en Suisse, intéressant le public au sort des victimes de la guerre et à l'activité du CICR. A Genève même, une exposition permanente fut établie dans le bâtiment de l'Agence centrale des prisonniers où défilèrent par milliers des visiteurs illustres ou anonymes. Et le CICR participa également à des expositions mises sur pied par des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou par d'autres associations.

Quand on aura ajouté, à ces moyens de grande diffusion, les conférences publiques organisées en Suisse ou dans d'autres pays, et par lesquelles des membres ou collaborateurs du CICR donnaient à leur auditoire des aperçus sur le travail à Genève, et les visites du siège du CICR et de ses services au cours desquelles des personnalités de passage pouvaient se rendre compte de l'ampleur et de la complexité du travail, on verra que, sans grand appareil, le CICR a néanmoins contribué utilement à populariser les principes qui sont le fondement de la Croix-Rouge et à répandre l'esprit de charité et d'entr'aide qu'elle symbolise. La guerre terminée, il poursuivra son action dans ce domaine et s'attachera à faire pénétrer toujours plus pro-

fondément dans les masses populaires l'esprit de paix et de solidarité qui sont le gage d'un avenir meilleur.

D. TRADUCTIONS

Dès le début des hostilités, le volume de la correspondance adressée au CICR et rédigée dans une autre langue que le français ¹ augmenta rapidement. De son côté, le CICR, pour rendre ses communications plus accessibles à ses correspondants et éviter des risques d'erreur, s'efforça d'en rédiger une partie dans les autres langues les plus usuelles. Toutefois, il ne disposait pas, pendant les deux premières années de la guerre, d'un personnel spécialisé : chaque service exécutait lui-même, comme il le pouvait, les traductions nécessaires. En 1942, devant l'ampleur croissante de son activité, le CICR dut faire appel aux services de deux traducteurs attitrés. En avril 1943, il fallut créer un « Service de traduction » dûment spécialisé.

Ce Service avait pour tâches principales :

a) de trouver le personnel nécessaire, soit permanent, soit occasionnel ;

b) de permettre au CICR de répondre à ses correspondants dans les langues usuelles utilisées par eux, notamment lorsqu'il s'agissait d'autorités civiles ou militaires, de Sociétés nationales de la Croix-Rouge, d'institutions de bienfaisance, etc. ;

c) de traduire en français toute pièce rédigée dans une langue inconnue du Service chargé de la traiter ;

d) de rédiger dans la langue désirée tous les textes émanant du CICR tels que lettres et notes, documentation, circulaire, rapports, publications, articles de presse ; de traduire les textes juridiques, historiques, diplomatiques, etc., utilisés par le CICR pour ses propres travaux, de même que les ouvrages destinés à faire connaître l'œuvre du CICR ou à répandre les principes de la Croix-Rouge ;

¹ Aux termes du Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge, la langue officielle de la Conférence est le français. D'autre part, la grande majorité des membres et collaborateurs du CICR sont de langue française.

e) de fournir, en cas de besoin, des interprètes pour des entretiens avec des personnalités étrangères, des conférences internationales, etc.

Le Service de traduction compta bientôt 12 collaborateurs capables d'assurer le travail dans les 17 langues suivantes : allemand, anglais, bulgare, danois, espagnol, espéranto, hollandais, hongrois, italien, norvégien, polonais, portugais, roumain, russe, serbo-croate, suédois et tchèque. Pour les traductions en albanais, arabe, grec et hindoustani, le Service de traduction faisait appel au concours de traducteurs étrangers. Les langues les plus utilisées étaient l'anglais, l'allemand l'espagnol.

Depuis sa création jusqu'à fin juin 1947, ce Service a traduit, dans les diverses langues énumérées ci-dessus, 36.874 pages. Cette indication ne saurait toutefois donner qu'une image très incomplète de la somme de travail qu'il a fourni. Aussi, a-t-il paru intéressant de mentionner ici quelques-unes des difficultés qu'il a rencontrées.

Disons en premier lieu qu'un texte bien conçu et rédigé est toujours plus facile à traduire. Tel était le cas pour la correspondance que le CICR recevait de bureaux officiels, Sociétés de la Croix-Rouge, etc. En revanche, la traduction de la correspondance que lui adressaient les prisonniers de guerre et leur famille, dont bon nombre n'avaient reçu qu'une instruction élémentaire et étaient peu accoutumés à s'exprimer par écrit, exigea un travail considérable. Le traducteur devait alors, en quelque sorte, se doubler d'un exégète et rétablir d'abord le sens vraisemblable de ces communications. D'autre part, la traduction de textes rédigés dans des langues peu utilisées en Europe présenta également des difficultés particulières. Par exemple, la traduction de l'important courrier émanant des prisonniers de guerre hindous en Allemagne fut rendue très ardue par le fait que cette correspondance était presque toujours rédigée dans des idiomes peu connus. La difficulté fut vaincue grâce en bonne partie aux connaissances linguistiques d'un délégué du CICR qui avait séjourné aux Indes britanniques. Quant à la correspondance rédigée en arabe et en turc, sa traduction ne souleva aucun problème particulier, car le Service

de traduction put recourir aux bons offices d'étudiants égyptiens et turcs qui faisaient leurs études à Genève.

Mais c'est incontestablement dans le domaine des traductions dites « techniques », relatives à des matières telles que le droit, la médecine ou la biologie, que le Service de traduction rencontra les plus grandes difficultés, car de tels travaux exigent évidemment des connaissances particulières.

Quant à la nature des documents à traduire, elle était des plus diverses. Parmi les textes émanant du CICR, signalons notamment les nombreux rapports sur les visites de camps que les délégués du CICR envoyaient à Genève en allemand ou en anglais et qu'il fallait traduire en français ou en anglais pour communication à la Puissance détentrice et à la Puissance d'origine. Après la guerre, la volumineuse documentation relative aux deux conférences internationales qui se sont tenues à Genève en 1946 et 1947, soit la « Conférence préliminaire des Sociétés nationales de la Croix-Rouge » et la « Conférence d'experts gouvernementaux pour l'étude des Conventions », fut également publiée en traduction anglaise ainsi que les divers rapports sur ces deux importantes réunions. Ajoutons que le Service de traduction a exécuté en anglais, espagnol, allemand et russe la traduction de la brochure « Inter Arma Caritas » et qu'il assure actuellement, avec le concours de collaborateurs étrangers, la version anglaise et la version espagnole du présent Rapport et de la documentation qui sera soumise à la XVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

E. ARCHIVES

Les archives du CICR, instrument de travail indispensable, se développèrent parallèlement aux activités du CICR, elles-mêmes conditionnées par des événements que l'on ne pouvait prévoir. On les organisa donc moins selon un système logique et uniforme que selon des règles pratiques permettant, pour chaque cas, des recherches sûres et rapides.

Les archives sont subdivisées en deux grandes parties : les « archives permanentes » et les « archives des œuvres de guerre »

relatives au second conflit mondial, auxquelles s'ajoutent la documentation photographique et la bibliothèque.

1. Archives permanentes

Elles contiennent, dans des dossiers classés par matières, tous les documents relatifs au développement, à l'histoire et à l'activité de la Croix-Rouge sur le plan national et international. On y trouve, par exemple, les dossiers afférant à la constitution et à la reconnaissance des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, de même qu'à la revision des Conventions humanitaires.

Cette section a, d'autre part, la charge des archives du CICR se rapportant aux guerres, internationales ou civiles, qui ont précédé la guerre mondiale, telles que la guerre de 1870, la première guerre mondiale de 1914-1918, la guerre d'Ethiopie de 1935-1936, la guerre civile d'Espagne de 1936-1938, etc.

2. Archives des « œuvres de guerre »

Ces archives se subdivisent en plusieurs sections :

a) *Correspondance*. — Cette section qui renferme toute la correspondance émanant des services généraux du CICR ou reçue par eux, est classée selon trois critères différents : par matière, par correspondants et par ordre chronologique.

Le nombre total des dossiers des archives de la correspondance s'élevait, à fin juin 1947, à 2742. Superposés, ils formeraient une colonne d'une centaine de mètres de hauteur.

Pour faciliter les recherches à effectuer dans ces dossiers, on établit, selon le système « dictionary-catalogues », un fichier unique par matière et par noms comprenant plus de 70.000 fiches. Trois autres fichiers spéciaux relatifs aux Puissances protectrices, aux événements internationaux et à l'activité des principales délégations du CICR facilitaient en outre le travail du personnel de la division des archives.

b) *Effectifs des camps*. — Cette section fut constituée pour centraliser tous les renseignements parvenant au CICR sur les

effectifs des camps et la nationalité des prisonniers de guerre et autres personnes détenues. Les indications reçues étaient reportées sur des fiches de différentes couleurs correspondant au statut des captifs : prisonniers de guerre, internés civils, déportés politiques, travailleurs civils, personnes déplacées, etc., à raison d'une fiche par catégorie de personnes retenues dans un même camp.

Parmi les diverses sources d'où ces indications étaient tirées, il faut citer en tout premier lieu les rapports des délégués du CICR sur leurs visites de camps.

c) *Dépouillement des rapports des délégués.* — Les rapports des délégués sur leurs visites de camps — indépendamment des renseignements qui alimentaient la Section des effectifs — constituèrent en outre une source d'information extrêmement précieuse sur la façon dont la Convention de 1929, relative au traitement des prisonniers de guerre, était appliquée dans les camps. A ce titre, ils firent l'objet d'un deuxième dépouillement : tous les faits importants concernant le régime auquel étaient soumis les prisonniers étant consignés sur des fiches de couleurs différentes correspondant aux principaux chapitres de la Convention. Ce dépouillement permit au CICR, d'une part, de contrôler l'application de la Convention et d'entreprendre toutes les démarches commandées par l'intérêt des prisonniers et internés civils et, d'autre part, d'appuyer sur des bases concrètes ses études en vue de la revision de cette même Convention.

Après avoir fait l'objet de ces différentes études, les rapports des délégués étaient au fur et à mesure catalogués et reliés, à raison de 5 à 10 rapports par volume en moyenne. A la fin du mois de juin 1947, le nombre de ces volumes était de 1335.

3. Documentation photographique

Outre la documentation écrite, les archives conservent également plusieurs milliers de photographies, la plupart prises par les délégués, qui illustrent, dans tous ses domaines, l'activité du CICR. Ces photographies sont classées par matières et par pays. Un inventaire sur fiches sert de catalogue à cette collection et permet de trouver rapidement toutes les photographies ayant trait à un sujet déterminé.

4. Bibliothèque

La bibliothèque du CICR contient, outre les publications principales des Sociétés nationales, divers ouvrages ayant trait à l'histoire et à l'activité de la Croix-Rouge. Cette bibliothèque est naturellement à la disposition des Sociétés nationales et de toute personne s'intéressant à l'œuvre de la Croix-Rouge.

Mentionnons, pour clore ce chapitre, qu'au moment de l'activité la plus intense du CICR, la division des archives comptait une vingtaine de collaborateurs.

F. COMMUNICATIONS

Le CICR, pour exercer son activité, doit pouvoir disposer de moyens lui permettant de communiquer avec les différents pays belligérants. D'autre part, la Convention de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre précise, à l'article 36, que les lettres et les cartes des prisonniers de guerre « seront transmises par la poste suivant la voie la plus courte ». Une rupture des communications aussi radicale que celle qui se produisit entre les deux blocs de belligérants, rupture aggravée par le blocus allié et le contre-blocus des Puissances de l'Axe, risquait de compromettre gravement ou même de rendre irréalisable l'œuvre d'assistance du CICR aux victimes de la guerre. Le problème que celui-ci eut à résoudre était de nature diplomatique plus encore que technique : il s'agissait d'établir entre les belligérants, par des négociations directes, des voies spéciales de communications. Aussi créa-t-il, sous le nom de Division des Transports et Communications, un organe chargé d'examiner les questions que soulevait chaque jour l'état des communications dans le monde, et de trouver, pour chaque voie ancienne qui se fermait, une voie nouvelle pouvant la remplacer. L'activité de cette division prit avec le temps une importance considérable et, pendant les derniers mois des hostilités, elle permit d'assurer la continuation des actions de secours du CICR et d'éviter une paralysie complète de la poste des prisonniers de guerre.

L'activité du CICR en matière de transports des secours par voies maritime, ferroviaire et routière faisant l'objet de la

seconde partie du troisième volume du présent Rapport, nous nous bornerons à exposer ci-dessous les difficultés auxquelles on se heurta en matière de communications postales.

L'encerclement de la Suisse par les Puissances de l'Axe, à la suite de l'armistice franco-allemand, ayant privé le CICR de relations directes avec les Puissances alliées, celui-ci, pour sortir de cette situation, proposa aux belligérants, en juin 1940, plusieurs solutions — avions et navires naviguant sous statut spécial, station de radio réservée aux besoins du CICR — sur lesquelles les belligérants ne purent malheureusement s'entendre. Le CICR dut alors se borner à intervenir auprès des Autorités intéressées des divers Etats chaque fois qu'il fut saisi de plaintes relevant des défauts dans l'acheminement de la correspondance. Lui-même ne fut autorisé à transporter le courrier des prisonniers de guerre et des internés civils que lorsque son intervention était le seul moyen d'éviter une interruption complète des communications postales. Les belligérants tenaient, en effet, à ce que l'action du CICR ne déchargeât pas l'adversaire d'une tâche lui incombant. C'est pour cette raison, par exemple, que, malgré la précarité extrême des voies de communications dans les Balkans, le CICR ne fut pas autorisé à organiser un service de navigation dans la Méditerranée orientale.

Mais les améliorations que le CICR put apporter dans la transmission de la correspondance, en recommandant soit l'adoption de moyens techniques nouveaux, soit des améliorations dans les voies d'acheminement, soit encore une accélération des opérations de censure, ne suffirent pas à redresser une situation qui empirait au contraire de semaine en semaine. Dans ces conditions, le CICR adressa, le 20 juin 1944, un mémorandum aux Etats belligérants parties à la Convention de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre, pour leur rappeler, d'une part, les obligations leur incombant aux termes des articles 36 à 41 de la dite Convention, articles qui règlent les relations des prisonniers avec l'extérieur et, d'autre part, que l'organisation et le fonctionnement des services postaux échappaient totalement à son action. En conséquence, il priait ces Etats de prendre toutes les mesures propres à accélérer l'acheminement du courrier des prisonniers et internés civils.

Le CICR rappelait, en outre, qu'il servait déjà d'intermédiaire pour la transmission d'un grand nombre de messages civils (messages familiaux de 25 mots) et qu'il entretenait lui-même, avec les diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge et institutions humanitaires, une active correspondance concernant les civils. Cette correspondance souffrant des mêmes retards que le courrier des prisonniers de guerre et internés civils, le CICR demandait que les Gouvernements intéressés prennent également les dispositions nécessaires pour qu'elle soit acheminée avec toute la célérité possible.

Deux mois après l'envoi de ce mémorandum, toutefois, la situation s'aggrava davantage encore à la suite du débarquement allié en France. Jusque là, la poste des prisonniers de guerre et des internés civils ainsi que les messages civils à destination et en provenance de l'Allemagne et des pays occupés, étaient acheminés par l'Espagne et la Turquie. Lorsque les événements rendirent impossible le transit par ces pays, le CICR fit en sorte que le courrier venant d'Allemagne lui fût remis. Puis il organisa, entre Genève et Marseille, un service régulier de transports par camions qui fonctionna pendant près d'un an. La délégation du CICR à Marseille prenait soin de la réexpédition de ce courrier vers les divers continents, les autres délégations servant de relais partout où cela était nécessaire. C'est ainsi que, dans la plupart des cas, les sacs de courrier n'étaient remis aux services postaux qu'à leur arrivée dans le pays de destination. Comme exemple d'acheminement de courrier particulièrement compliqué, mentionnons qu'entre Genève et Belgrade la poste passait successivement par les délégations du CICR à Marseille, Rome, Alger, le Caire, Ankara et Sofia.

Quant au courrier pour la France et la Belgique, il était transporté par route de Genève à Lyon, où il était remis aux postes françaises.

L'échange de la correspondance des prisonniers de guerre et des internés civils entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne avait été organisé par la Légation britannique à Berne, d'entente avec le CICR et l'administration des postes suisses. Le courrier était transporté par camion de Genève à un aéroport

situé dans une région libérée de France, puis, de là, transporté par avion en Grande-Bretagne.

La solution la meilleure fut cependant celle qui fut adoptée pour la transmission du courrier des prisonniers de guerre et internés civils provenant des Etats-Unis ou destiné à ce pays. A la suite d'un accord intervenu entre les Gouvernements américain et suisse, cette transmission fut assurée, dès décembre 1944, par un avion américain qui atterrissait à Genève deux fois par semaine en moyenne.

Néanmoins, en dehors de ces services réguliers, le CICR dut toutefois recourir souvent à des moyens de transports occasionnels : courriers spéciaux, convois routiers, trains-blocs, etc.

Rappelons, d'autre part, que la correspondance des prisonniers de guerre, des internés civils, de l'Agence centrale des prisonniers de guerre, ainsi que celle du CICR qui concernait les prisonniers et les internés civils, jouissait de la franchise de port. En revanche, les messages civils et la correspondance du CICR ne concernant ni les prisonniers de guerre ni les internés civils ne bénéficiaient pas de cette franchise. En général, ces deux sortes de correspondance suivaient les mêmes voies d'acheminement, tout en voyageant de façon strictement distincte. Il se présenta cependant des cas où le CICR dut trouver, pour le courrier ne jouissant pas de la franchise de port, des voies d'acheminement autres que celles qui étaient utilisées pour la correspondance des prisonniers de guerre et des internés civils.

Dès septembre 1944, les communications entre l'Europe centrale et le reste du monde ne furent plus possibles que par l'intermédiaire du CICR, pour ce qui avait trait tout au moins à la correspondance des prisonniers et internés ainsi qu'aux messages civils de 25 mots, et la fin des hostilités, en mai 1945, n'améliora pas cet état de choses. Au contraire, toutes les communications avec l'Allemagne furent interrompues pendant cinq mois. Lorsqu'elles reprirent, en septembre 1945, 1200 sacs de courrier accumulés en Suisse durent être dirigés sur l'Allemagne et le CICR organisa à cette fin un service régulier de transport par camions qui assura la distribution de ce courrier dans chacune des zones d'occupation. Ces transports

eurent lieu six fois par mois jusqu'en avril 1946, date à partir de laquelle les relations postales furent partiellement rétablies.

Mentionnons encore qu'à plusieurs reprises le CICR entreprit des démarches pour être autorisé à établir des communications postales au moyen d'avions jouissant d'une protection spéciale, démarches dont aucune n'aboutit. Le principal projet soumis aux Gouvernements intéressés, en juillet 1943, prévoyait l'établissement, sous les auspices du CICR, d'un service aérien régulier entre Genève et Lisbonne. Mais les Autorités allemandes ayant accepté, peu après, de faire transporter, sans frais, les sacs de courrier du CICR par le service aérien allemand qui reliait pendant la guerre Stuttgart à Lisbonne, la création d'une ligne spéciale ne se justifiait plus ¹.

D'une façon générale, le CICR, pour remédier à l'extrême lenteur des communications postales, dut constamment intervenir avec tous les moyens dont il disposait. Il proposa des modes de correspondance nouveaux : le message-express, qui fut largement utilisé, et le message-radio, malheureusement demeuré à l'état de projet. Il demanda des améliorations dans l'organisation de la censure et obtint une extension de la franchise de port en faveur de toutes les victimes de la guerre, militaires ou civiles. A sa requête, la Société « Radio-Suisse » instaura, pour les besoins du CICR, des liaisons radio-télégraphiques directes avec le Caire et Alger. Pour rétablir le contact avec celles de ses délégations dont il était coupé, il dut en outre avoir recours aux services téléphoniques et télégraphiques de divers Etats, dépêcher des courriers spéciaux et utiliser la valise diplomatique de plusieurs pays.

G. CORRESPONDANCE

1. Enregistrement du courrier

A la veille de l'ouverture des hostilités, une seule personne assumait l'enregistrement de toute la correspondance que

¹ Pour ce qui a trait aux communications avec l'Extrême-Orient, qui soulevèrent des difficultés tout aussi grandes, voir page 470 le chapitre relatif au « Conflit d'Extrême-Orient ».

recevait le CICR. Cet enregistrement consistait et consiste toujours à numéroter chaque pli reçu, à porter sur une « Feuille du courrier », destinée à renseigner les principaux collaborateurs sur la correspondance quotidienne, un bref résumé de chaque lettre en regard du numéro correspondant, et à indiquer sur le document lui-même le nom de la personne chargée de la traiter. Dès septembre 1939, toutefois, l'augmentation du volume du courrier provoqua diverses modifications.

C'est ainsi que le Service d'enregistrement du courrier dut renoncer au contrôle d'une fraction de plus en plus importante du courrier, que le Service du tri, créé en 1939, eut pour tâche d'acheminer désormais directement vers les divers services institués au fur et à mesure du développement de l'activité. C'est ainsi que les Divisions des Secours, de l'Information, des Transports et Communications, de la Trésorerie, furent amenées à créer leur propre service d'enregistrement et leur propre feuille du courrier. Dès ce moment, le Service de l'enregistrement proprement dit ne s'occupait plus que du courrier reçu par les services généraux du CICR. D'autre part, dès 1943, il n'eut plus seulement pour tâche d'attribuer les lettres originales reçues aux diverses personnes appelées à les traiter, mais aussi d'en distribuer des copies à toutes les personnes intéressées. La «feuille du courrier» se compléta dès lors de diverses indications: cotes des dossiers dans lesquels les copies de la lettre reçue et de la réponse devaient être classées, services informés par copies.

En 1945, ce service atteignit un effectif de 12 personnes. A la fin de 1946, la diminution du volume du courrier et la cessation de certaines activités permirent au Service de l'enregistrement de reprendre le contrôle du courrier des divisions des secours et de l'information.

2. Service télégraphique

Dès le mois d'août 1940, il fut nécessaire de créer un Service télégraphique, qui fut placé sous la direction d'un spécialiste. En 1941 et dans les années qui suivirent, l'activité de ce service prit une importance toujours croissante, ce qui exigea de porter à huit le nombre de ses collaborateurs. On comprendra mieux

cette nécessité lorsqu'on saura que, du 1^{er} septembre 1939 au 30 septembre 1947, le nombre des télégrammes reçus à Genève fut de 348.636, et celui des télégrammes expédiés de 219.513. Pour cette même période, le total des taxes télégraphiques facturées au CICR se monta à fr. 6.000.000 environ, dont plus de la moitié demeura à sa charge.

Parmi les télégrammes reçus, citons les multiples demandes de renseignements et les nombreuses listes de prisonniers de guerre et d'internés civils ¹ et, parmi les télégrammes expédiés de Genève, les réponses à ces mêmes demandes de renseignements et la retransmission des listes reçues. En effet, la transmission télégraphique de listes de prisonniers de guerre et d'internés civils fut d'un usage courant entre le CICR et les pays d'outre-mer.

C'est aussi par radiogramme que le CICR maintint une liaison régulière avec les divers Etats belligérants et qu'il resta en contact de façon permanente avec ses délégations en Europe et dans les autres continents.

Lorsqu'un télégramme se référait à plusieurs questions, il était « dédoublé » par les soins du Service télégraphique, qui envoyait à chaque service ou collaborateur intéressé une copie du passage du télégramme le concernant.

Une réalisation particulière en matière télégraphique fut l'introduction de radiogrammes spéciaux en faveur des prisonniers de guerre et internés civils en Extrême-Orient et de leur famille. Les pourparlers engagés par le CICR avec les Gouvernements et les Sociétés de la Croix-Rouge des pays intéressés aboutirent à un arrangement aux termes duquel prisonniers et internés purent envoyer à leur famille, et recevoir en retour de celles-ci, un radiogramme comportant dix mots de texte au maximum. La réception et la transmission de ces radiogrammes étaient assurées dans les deux sens par le CICR. L'envoi de ces radiogrammes put commencer au début de

¹ Une liste reçue par radiogramme des Etats-Unis, peu après leur entrée en guerre, contenait tous les noms des civils allemands, italiens et japonais récemment internés ; ce télégramme comportait 267 pages et contenait plus de 13.000 mots.

janvier 1945 et, lorsque cette activité prit fin, en août de la même année, environ 57.000 radiogrammes avaient été réexpédiés.

H. LIAISON

Créé en août 1941, ce service, qui fut toujours composé de deux personnes, eut pour tâche d'effectuer la liaison entre les services généraux du CICR et ses divisions spécialisées, telles que l'Agence centrale des prisonniers, la division des secours, etc. Dans une organisation complexe et ramifiée comme celle du CICR, il fallait en effet assurer la coordination des efforts, éviter les lacunes ou les duplications.

Le Service de liaison distribuait, dans les bureaux intéressés, des copies de la correspondance arrivant au CICR ou émanant de lui, de même que tout document utile. Se tenant, d'autre part, informé des travaux de chaque division, il joua en quelque sorte le rôle d'un bureau interne de renseignements.

Enfin, ce Service constitua des fichiers très complets fournissant toutes informations utiles sur les Sociétés de la Croix-Rouge, les Gouvernements et leurs représentations diplomatiques, les bureaux officiels de renseignements et les diverses institutions avec lesquelles le CICR était en relation.

I. ADMINISTRATION

1. Personnel

Le 1^{er} septembre 1939, les collaborateurs du CICR, en Suisse même, étaient une cinquantaine environ ; au 31 décembre 1944, il y en avait près de 3500. Un tel écart fera comprendre l'importance des problèmes que le CICR eut à résoudre en matière de recrutement du personnel. Il est vrai que, jusqu'à la fin de 1943, la majorité des collaborateurs s'étaient offerts à travailler

bénévolement (1617 pour 1391 collaborateurs rétribués); mais, par la suite la proportion se renversa. En effet, le CICR, ainsi qu'on l'a déjà exposé plus haut¹, ressentit assez vite la nécessité de s'attacher, de façon sûre et pour une certaine période, un assez grand nombre de collaborateurs particulièrement qualifiés; il fut en conséquence amené à les indemniser d'abord puis à les rétribuer régulièrement. Les traitements alloués par le CICR restèrent cependant toujours très modestes et ne dépassèrent jamais la moyenne de Fr. 400,— par mois. Une telle modicité ne semble cependant pas avoir exercé d'influence notable sur le recrutement du personnel car, de tout temps, le CICR reçut un assez grand nombre d'offres de services; en revanche, cette modicité provoqua de nombreux départs qui nécessitèrent autant de nouveaux engagements. Les offres de collaboration bénévole furent aussi toujours nombreuses et les bonnes volontés, qui offraient leur concours dans d'autres régions de la Suisse que Genève et ses environs, purent être utilisées dans les centres de travail dits « Sections auxiliaires » créés dans de nombreuses localités¹.

Peu d'organisations se sont trouvées comme le CICR dans la nécessité d'avoir recours à des compétences aussi variées. C'est ainsi qu'il fallut progressivement faire appel, pour constituer les cadres supérieurs (Direction centrale, Secrétariat, direction des divisions et leurs collaborateurs directs), à des juristes, des médecins, des hommes de lettres, des traducteurs et interprètes spécialisés, des archivistes, etc.

Quant à l'Agence centrale des prisonniers de guerre, les collaborateurs dont elle avait besoin devaient posséder les qualités indispensables permettant de faire d'eux des spécialistes aptes à établir, classer ou traiter ces innombrables fiches qui étaient l'essence même de sa tâche. D'autre part, l'emploi de machines à statistiques Hollerith entraîna l'engagement d'un personnel spécialisé connaissant parfaitement leur fonctionnement².

La division des secours et la division des transports eurent chacune pour leur part un état-major composé de spécialistes

¹ Voir ci-dessus, p. 36.

² Voir, pour plus de détails, volume II, p. 119

du commerce international, des questions douanières, ferroviaires et maritimes, secondés par un personnel de formation commerciale. C'est à ces deux divisions que furent rattachés les « convoyeurs », qui avaient pour tâche d'accompagner soit les navires affrétés par le CICR et chargés d'envois de secours (56 convoyeurs pour 43 navires) soit, vers la fin des hostilités, les colonnes de camions que le CICR dut organiser pour ravitailler les camps de prisonniers de guerre, les communications ferroviaires en Europe centrale ayant été paralysées par les bombardements aériens. Notons que cette dernière activité nécessita l'engagement, par centaines, de nouveaux collaborateurs : chefs de colonnes, chefs de parcs, chauffeurs, mécaniciens, etc.

Enfin, le Service de trésorerie, important en raison de l'étendue et de la complexité des opérations financières que le CICR avait journellement à effectuer, recruta tout naturellement ses collaborateurs parmi le personnel de banque qualifié. Signalons encore, pour être complet, les collaborateurs dont il sera fait mention ci-dessous et auxquels le CICR confia diverses tâches techniques et administratives, tâches qui, pour être plus modestes, n'en étaient pas moins indispensables au bon fonctionnement de ses activités.

Le CICR s'est, d'autre part, préoccupé d'assurer à ses collaborateurs certains avantages d'ordre social, afin de compenser, dans la mesure de ses moyens, la modicité des traitements qu'il leur allouait.

Ce fut tout d'abord le paiement des salaires en période de vacances (jusqu'à concurrence de trois semaines) et de maladies (jusqu'à concurrence de six semaines par an). En outre, une allocation dite d'hiver, d'un montant variable, fut versée chaque année à tous les collaborateurs et à laquelle vint s'ajouter, en 1943, une allocation pour charges de famille.

En matière d'assurance, le CICR prit volontairement à sa charge la moitié de la prime d'assurance contre le chômage, que chacun de ses collaborateurs rétribués était, de par la loi suisse, tenu de payer. Il contracta de plus, en faveur de ceux de ses collaborateurs qui désiraient en bénéficier, une assurance collective contre les accidents professionnels et non profes-

sionnels. Enfin, le CICR mit à la disposition de ses collaborateurs, dès 1942, les services d'une, puis de plusieurs infirmières assistantes-sociales. Celles-ci avaient pour mission d'assurer les premiers secours en cas d'accident ou de malaises subits, survenant au cours du travail, de répondre à toutes les demandes de conseils ou d'assistance qui leur étaient soumises, de visiter les personnes retenues à domicile par la maladie et de leur donner les soins nécessaires. Les infirmières assistantes-sociales ont, depuis la création de ce service, accompli leur tâche avec un dévouement inlassable ; de 1942 à fin 1946, elles furent appelées à intervenir dans plus de 40.000 cas relevant de leur ministère. Parallèlement à ce Service d'assistance sociale, le CICR créa, en septembre 1945, un Service d'assistance juridique, en vue de procurer aide et conseils à ses collaborateurs placés devant des difficultés d'ordre légal et de caractère privé.

D'autre part, désireux d'avoir avec son personnel des relations de confiance toujours plus étroites, le CICR institua, en février 1944, une « Commission consultative et de liaison », qui, de 1944 à 1946, était composée de 18 personnes, dont 12 étaient élues directement par les collaborateurs, 3 par les chefs de service et 3 désignées par le CICR. Cette Commission avait pour tâche de soumettre au CICR les vœux ou doléances éventuels des collaborateurs. Elle remplit ses délicates fonctions à la satisfaction de tous, et, dans la majorité des cas, ses suggestions en faveur du personnel reçurent l'agrément du CICR.

Il est toutefois une circonstance qui pesa lourdement et pendant toute la durée de la guerre sur les problèmes que posait le recrutement du personnel : le CICR ne pouvait, de toute évidence, donner aux personnes qu'il associait à son œuvre des assurances concernant la durée de leur engagement. Ce fait, s'ajoutant à la modicité des salaires, provoqua le départ volontaire de nombreux collaborateurs qualifiés. Au début de la guerre les engagements étaient révocables moyennant un préavis de 24 heures ; par la suite, ce délai fut porté à deux mois. Les collaborateurs restés en fonction pouvaient cependant craindre que leur licenciement ne coïncidât avec une période où les conditions économiques rendraient plus difficiles la recherche

d'un nouvel emploi. C'est pourquoi, lorsque la fin des hostilités amena une réduction des tâches et par conséquent du personnel, le CICR, sur une suggestion de la « Commission consultative et de liaison », décida d'accorder à tous ses collaborateurs congédiés une indemnité de licenciement proportionnée au temps de service accompli et au montant de leur rémunération, indemnité qui pouvait atteindre jusqu'à 1000 francs suisses.

2. Locaux

Le CICR n'éprouva jamais de difficultés vraiment sérieuses à trouver les locaux nécessaires à son activité, grâce à la compréhension et à la générosité des Autorités du Canton et de la Ville de Genève. En effet, ces Autorités, au prix de réels sacrifices, mirent gracieusement à sa disposition les principaux locaux dont il eut successivement besoin, soit le Palais du Conseil général, le Musée Rath, l'ancien Hôtel Beau-séjour, l'ancien Hôtel de la Métropole et l'ancien Hôtel Carlton, siège actuel du CICR.

Les premiers services de l'Agence centrale des prisonniers de guerre s'installèrent, en automne 1939, au Palais du Conseil général qu'elle ne tarda pas à occuper en entier. Ils y furent rejoints par le CICR et son Secrétariat qui, jusque-là, étaient restés à la Villa Moynier, siège de l'institution depuis 1933. Mais devant l'accroissement des tâches, le Palais du Conseil général, malgré ses vastes dimensions (3000 m²), devint trop exigu à son tour et le CICR, pour développer ses services, dut occuper également le Musée Rath et louer successivement dans divers quartiers de la ville une trentaine d'appartements.

Cela fut toutefois encore insuffisant et il fallut trouver de nouveaux locaux. Divers services furent installés dans l'ancien immeuble de la Société de Banque Suisse, mis gracieusement à disposition par cet établissement ; l'ancien Hôtel Beau-Séjour devint le quartier général de la Division des secours, alors que le Palais des Expositions, grande halle d'environ 10.000 m², abrita les innombrables colis destinés aux prisonniers de guerre. Quant au CICR lui-même et à son Secrétariat, dont les services avaient également pris une grande extension, ils s'installèrent

à l'ancien Hôtel de la Métropole, situé en plein centre de la ville de Genève.

Ajoutons que le volume toujours croissant des secours de toute nature destinés aux prisonniers de guerre, et transitant par la Suisse, obligea le CICR à trouver de nouveaux entrepôts. Mentionnons, en particulier, les entrepôts de la gare de Cornavin (Genève-ville), du Port franc, de la Renfile (canton de Genève), des villes de Vallorbe, Bienne, etc. ¹.

Au moment de l'activité la plus intense du CICR, la surface utile des locaux occupés par celui-ci dépassait 33.000 m ².

La fin des hostilités et la diminution des activités de guerre du CICR permirent de procéder à un regroupement de nombreux services et d'abandonner la plupart des bâtiments et locaux occupés précédemment. En outre, le CICR, en raison de la remise en exploitation de l'Hôtel de la Métropole, transféra son siège à l'ancien Hôtel Carlton, situé à proximité du Palais des Nations Unies, bâtiment où il se trouve actuellement installé avec ses services généraux.

3. Économat

Ce service avait pour tâche de trouver le mobilier nécessaire, de se procurer les machines de bureau indispensables (environ 1500 machines à écrire et 50 machines à calculer), et d'assurer la distribution régulière des fournitures de bureau dans les divers locaux et bâtiments occupés par le CICR. Du 1^{er} janvier 1941 (époque à laquelle une statistique commença d'être établie) au 30 juin 1947, le Service de l'économat a distribué, notamment, plus de 26 millions de feuilles de papier pour machine à écrire, plus de 7 millions d'enveloppes, plus de 42 millions de fiches en carton et plus de 44 millions de formules de toutes sortes.

L'Économat trouva, dès le début de la guerre, une aide précieuse auprès des Secrétariats des grandes institutions internationales — Société des Nations et Bureau international du Travail — dont l'activité était réduite par les hostilités et qui

¹ Voir, pour plus de détails, volume III, Partie III, chapitre 1.

mirent gracieusement à disposition un abondant mobilier et de nombreuses machines à écrire, lesquelles furent utilisées jusqu'en 1946. Ces prêts, qui évitèrent au CICR des frais de location ou d'achat de matériel, lui permirent de réaliser une économie fort appréciable.

4. Régie

Les services du CICR étant dispersés, comme nous l'avons vu, dans toute la ville de Genève, il fut nécessaire de créer, entre les divers locaux et bâtiments, un Service de messagerie disposant d'un certain nombre de cyclistes ainsi que d'une camionnette. A l'intérieur des bâtiments, la transmission des plis était assurée par des messagers d'étage.

En outre, les nombreux transferts de Services d'un local à un autre, qui devaient s'effectuer avec la plus grande célérité, afin d'entraver le moins possible la bonne marche des travaux, nécessitèrent l'engagement d'un personnel permanent qualifié — déménageurs, menuisiers, manœuvres, électriciens, etc.

Les différents locaux et bâtiments occupés devaient naturellement être entretenus. Le personnel énuméré ci-dessus fut chargé de cette tâche, avec l'assistance d'une équipe de nettoyeurs composée d'une trentaine de personnes environ.

J. SERVICES TECHNIQUES

Au début des hostilités, une seule personne assumait le Service de *ronéographie* des documents du CICR, à l'aide d'une seule machine à ronéographier. Par la suite, il fallut adjoindre à cette personne jusqu'à 11 collaborateurs spécialistes (chiffre atteint en 1946), acheter trois machines à copier électriques et en louer une quatrième. Un véritable service fut ainsi constitué, auquel il fallut même, dans certaines circonstances, adjoindre des collaborateurs surnuméraires.

Ce Service de ronéographie avait pour tâche de multiplier tous les documents que le CICR entendait diffuser en assez grand nombre, tels que les rapports sur les visites de camps de prisonniers, la documentation présentée aux Conférences, quatre

publications périodiques, etc. De 1942 à fin juin 1947, le Service a établi 63.693 clichés, tirés en 6.027.036 pages.

En avril 1943, le CICR procéda en outre à l'acquisition d'un multigraphe, machine permettant d'exécuter tous les travaux d'impression courants et grâce à laquelle on put imprimer non seulement les cartes utilisées par les machines Hollerith, mais également bon nombre des formules, cartes, fiches, etc. utilisées par l'Agence centrale des prisonniers de guerre.

Le nombre des *machines à écrire* était, d'autre part, si important (1500 au début de 1945) qu'un service, comptant jusqu'à 11 techniciens, dut être mis sur pied. Ces techniciens procédèrent en moyenne par mois à 40 ou 50 revisions complètes des machines à écrire, dans un atelier spécial aménagé à cet effet, ainsi qu'à un grand nombre de réparations journalières effectuées directement dans les bureaux.

Un Service de *photocopie* fut également créé, dont la plus grande partie sinon la presque totalité de l'activité fut consacrée à l'Agence centrale des prisonniers de guerre¹. Les services généraux du CICR, toutefois, se sont souvent adressés à ce Service pour obtenir soit des clichés destinés à la reproduction graphique, soit les photocopies de documents devant être transmis et dont le CICR désirait conserver l'original dans ses archives.

Le CICR fit en outre appel aux services de deux, parfois de trois *dessinateurs*, qui furent chargés d'établir les étiquettes les plus diverses et les inscriptions sur les dossiers, de tracer des statistiques sous forme graphique, de reproduire des cartes de géographie, de confectionner des panneaux pour les expositions du CICR et même d'établir le plan de nombreux locaux occupés par les divers services.

D'autre part, et par mesure d'économie, le CICR mit assez tôt sur pied un atelier de *reliure*, qui occupait jusqu'à trois spécialistes chargés de relier les nombreux documents établis par le Service de ronéographie et aussi de remettre à neuf les livres, dictionnaires et atlas qu'une utilisation prolongée avait mis hors d'usage.

¹ Voir, pour plus de détails, volume II, p. 36.